



Maison communale  
Rue Martin Sandron 114  
5680 – Doische

## CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Doische, le 23 janvier 2017

A l'attention de

Monsieur/Madame

.....

.....

.....

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **26 janvier 2017 à 19 heures 30** à la Maison communale, Salle du Conseil.

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, Monsieur Philippe Belot, Conseiller communal LBDA, demande l'inscription du point repris sous rubrique à l'ordre du jour du Conseil communal du 26 janvier 2017.

### **Points en urgences**

13. Mobilité - Motion de soutien à la pétition "Non au One Man Car" dénonçant le projet de la SNCB d'expérimenter le fonctionnement de certaines lignes ferroviaires sans présence d'accompagnateurs de train : Approbation

Par le Collège.

Le Directeur général,  
Sylvain Collard

Le Bourgmestre,  
Pascal Jacquiez



### **Consultation des dossiers :**

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable, par courriel à [sylvain.collard@doische.be](mailto:sylvain.collard@doische.be) ou au 082/21.47.33, le Directeur général f.f pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.